

côté **soleil** levant

JOURNAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

« Vous qui passez sans me voir... »

Si, venant de Thiers, on ne prend pas la deuxième à droite au premier rond-point, ou bien si, arrivant du sud, on ne tourne pas à gauche au feu tricolore, on manque le centre-bourg. Et on n'entend pas les Courpiérois qui, là-haut sur la butte, fredonnent la vieille chanson de Jean Sablon : « Vous qui passez sans me voir... ».

Du coup, on ne saura rien de la longue histoire de Courpière. Très longue, même. Les érudits locaux, si on prend la peine de les écouter¹, parlent d'un ancien peuplement, nomade ou sédentaire, en arguant de silex retrouvés à proximité de Bélimie, ils assurent que des vestiges en nombre attestent d'une installation gallo-romaine. Puis ils entrent dans le vif du sujet, racontent comment la cité a pris forme, selon une loi

somme toute assez commune : il y a d'abord un château à motte et, au fil des siècles, le site croît, s'étend, se renforce selon un mouvement centrifuge.

Aux IX^e et X^e siècles, les seigneurs doivent défendre leur fief contre les invasions normandes. Curta-Petra (le court monticule), terrasse alluviale en surplomb de la Dore, fait office de première forteresse, avec remparts, tours de guet et fossés emplis d'eau. Vers 1130, les Normands ont levé le camp depuis longtemps, des moniales de l'ordre de Cluny débarquent pacifiquement, elles créent un prieuré, prélèvent des taxes sur leurs vastes domaines, sur la cuisson du pain au four banal et même sur le franchissement de la rivière.

Bonne ville

D'autres campagnes de fortification suivent, notamment pendant la guerre de Cent Ans, toujours plus englobantes. En 1496, Courpière est réputée « bonne ville, close de murailles »² et, à partir de 1588, considérée comme l'une des « treize bonnes villes d'Auvergne ». En 1605, Henri IV

sans me voir... »

lui accorde la création de quatre foires par an et d'un marché par semaine.

Malgré une épidémie de peste (1630-1631) et une période de terrible famine (1692-1694), la prospérité est en marche. La ville est à l'étroit dans ses remparts, on les détruit, on comble les fossés devenus des cloaques, porteurs de maladies, où les voitures s'embourbent. La ville s'étend sur le plateau, elle s'étend à l'est, sur la plaine, gagne la rive droite. La Dore, malgré ses fougues, ses emportements dévastateurs, ses changements de lit, est source d'énergie et voie de communication. Les érudits vous en apprendraient sur ce chapitre.

De l'inédit

Mais on est déjà au XX^e siècle, on passe outre Coco Chanel, et c'est le temps de Jean Couzon et de Raoul Teilhol, de Celta... On pourrait faire les comptes : les entreprises qui ont cédé, celles qui tiennent, les grandes, les petites ou les moyennes, celles qui se créent et dont on espère qu'elles tiendront. Elles donnent à la cité un bon peu de sa vitalité même si elles s'installent à distance.

La centrifugeuse a un inconvénient, un effet pervers, elle alimente et étend la périphérie mais elle vide le centre. Si bien qu'aujourd'hui on peut passer place de la Cité, rue Desaix ou de la République sans voir grand monde. C'est un jour ouvrable, on se dit qu'ils sont au travail, à l'école pour les plus jeunes,

d'autres doivent jouer à la pétanque dans le parc de Lasdonnas ou bien taquiner la truite et le goujon. Mais force est de se rendre à l'évidence : « Le centre du bourg s'étirole, se dévitalise, dit Hugo Receveur. Quand un commerçant part à la retraite, l'activité est rarement reprise, des services disparaissent, les volets restent clos sur de nombreuses façades... Le quartier est essentiellement habité par des personnes d'un certain âge, qui sont là depuis longtemps, et par des jeunes qui cherchent des locations peu onéreuses. »

Hugo Receveur, urbaniste paysagiste, dirige une équipe pluridisciplinaire³ qui a pour mission de « rechercher et proposer des solutions innovantes et réalistes pour améliorer les conditions d'habitat et la qualité de vie en centre-bourg ». Vaste programme qui nécessite de l'inédit dans la méthode. « Pour comprendre un quartier, le mieux est d'y être en immersion. C'est pourquoi nous avons ouvert un atelier où nous travaillons et où nous recevons les personnes intéressées par la démarche. » L'atelier fonctionne depuis septembre dernier et jusqu'en mars prochain, il est situé au 1 place de la Cité Administrative, dans un local mis à la disposition de l'équipe par la mairie. Les jours de réception sont le mardi et le jeudi.

Bon voisinage

En immersion, d'accord, mais quelle est l'idée ? « Nous pensons, à l'inverse de l'usage peut-être, qu'un projet d'urbanisme doit être

un projet concerté, démocratique. Nous nous efforçons de prendre en compte toutes les données du problème et de sa possible résolution. Nous entendons les habitants, leurs doléances, leurs souhaits, nous allons au-devant d'eux sans attendre qu'ils viennent à l'atelier. Nous rencontrons des propriétaires qui souhaitent vendre ou louer, de possibles investisseurs, des jeunes couples susceptibles de venir vivre ici. Mais il ne s'agit pas de s'en tenir à la seule question du logement, il faut aussi intégrer l'espace public, en concertation avec les élus, bien sûr. C'est un tissage subtil entre des attentes particulières et un intérêt général, une invitation à élaborer un espace qui comprend du collectif et du privé dans un esprit de bon voisinage. »

À l'issue de sa mission, l'équipe proposera trois scénarios d'aménagement de l'îlot central pour laisser encore, à cette ultime phase, des possibilités de choix. Et peut-être, alors, la chanson de Jean Sablon sera-t-elle définitivement vieille. ■

¹ Cf. l'ouvrage paru en 1998, Courpière, porte du Livradois, avec des contributions de Marie-Louise François, Pierre et Simone Planche, Paul et Colette Valaude. Et pour une découverte pédestre, un guide de visite récemment édité, Courpière fille de la Dore et des collines, propose deux itinéraires, « côté ville » et « côté remparts ». Il est disponible à l'Office de Tourisme.

² Du dernier rempart ne subsiste que la tour de Lasdonnas.

³ La composition de l'équipe est la suivante : La Motrice, Triagonal et O'Pléiade, FS Conseil, Collectif Pixel 13 et Sylvie Sieg. Sur les ateliers de centre-bourg, lire également en page 5.



© C. Cornus

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

L'Atelier d'urbanisme dont la Charte du Parc promettait la création est désormais opérationnel. Il a pour mission d'accompagner les collectivités dans deux grands domaines de projet : l'élaboration des documents d'urbanisme et les opérations d'aménagements. Celles-ci pouvant être des projets d'urbanisme (ZAC, lotissement, écoquartier...), des constructions ou des rénovations et des aménagements d'espace public (de la place du village au site naturel ou touristique). Structure informelle, délibérément sans personnalité juridique, l'Atelier est un collectif constitué avec les partenaires habituels du Parc et qui partagent un même objectif : « *inventer un nouvel urbanisme rural* ». Outre ceux du Parc, il est animé par des techniciens des CAUE du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, des Directions Départementales des Territoires (DDT) des trois départements, de l'Adhume et des communautés de communes adhérentes.



Projet d'un étudiant de Licence3 de l'École d'Architecture de Clermont-Ferrand

© Pnr LF

La Monnerie - Atelier participatif avec équipes, élus et habitants



© Pnr LF

RECOMMANDATIONS

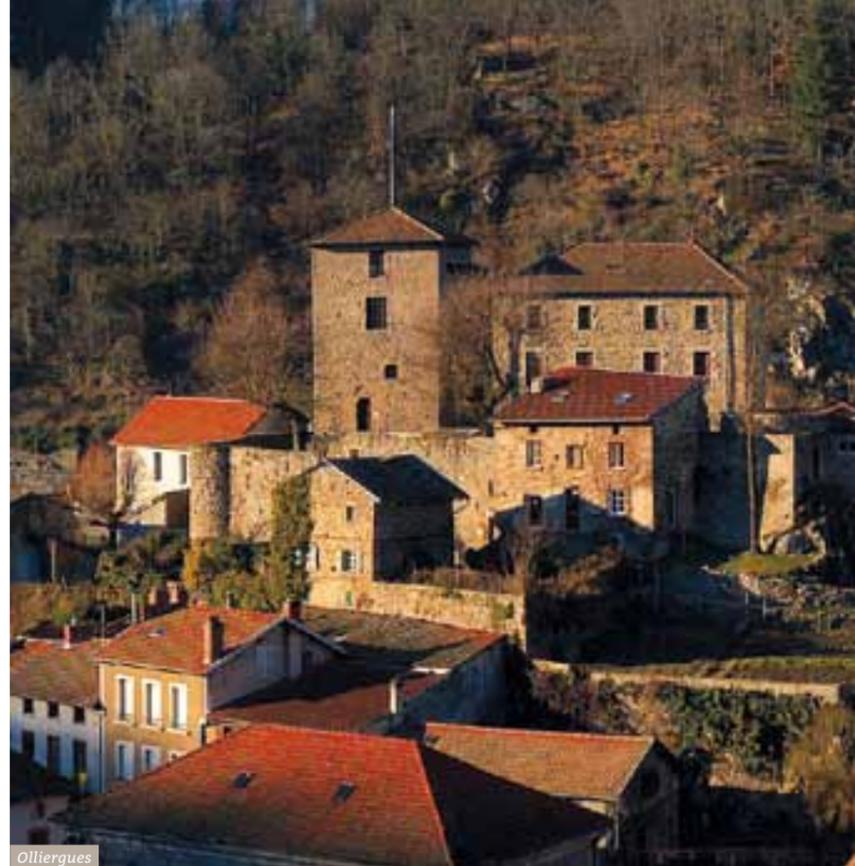
de la Charte du Parc au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme*

- privilégier la reconquête des centres-bourgs et des hameaux les plus importants, stopper l'urbanisation linéaire;
- garantir une bonne intégration, architecturale et paysagère, des constructions et des réhabilitations;
- favoriser la requalification des espaces dégradés (quartiers de gare, par exemple);
- minimiser les consommations énergétiques et accroître la performance environnementale des bâtiments;
- favoriser l'utilisation des énergies renouvelables;
- s'efforcer de réduire les déplacements;
- conserver les « coupures vertes » et garder ouverts clairières et points de vue à forts enjeux paysagers;
- garantir une bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau et le maintien des milieux aquatiques;
- respecter les structures paysagères identifiées dans le « schéma paysager »;
- se conformer au schéma éolien qui délimite les zones possibles d'implantation.

* Chapitre « Des pratiques durables pour une autre vie », page 138.



© Pnr LF



Olliergues

ENTRETIEN

Mieux qu'u

On a l'air de plaisanter, mais c'est très sérieux. La communauté de communes du pays d'Olliergues, pionnière dans le département du Puy-de-Dôme, a adopté un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Son président, Yves Fournet Fayard, maire de Vertolaye et conseiller général, préfère dire « Plan Local d'Urbanisme Communautaire ».

— Une question préliminaire. Carte communale, Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme : les documents d'urbanisme deviennent-ils de plus en plus complexes ?

— Je laisse de côté la carte communale qui n'est, à mon avis, d'aucune utilité. Le POS, en revanche, est un très bon outil, je peux en parler en connaissance de cause puisque la commune de Vertolaye s'en est dotée en 1983. Le POS comporte un règlement – l'équivalent du code de la route, si vous voulez – avec cartographie à l'appui. Les règles, dûment motivées, sont portées à la connaissance de tous et elles s'appliquent à chacun, sans passe-droit. Il garantit l'équité entre les citoyens... On devrait dire « il garantissait » puisque le POS a été remplacé par le PLU selon la loi « Solidarité et Renouvellement urbain » de décembre 2000.

Le PLU a une dimension plus forte, il prend en compte des enjeux nouveaux, notamment environnementaux, mais il s'inscrit bien dans la continuité du POS.

— Le Grenelle 2 (juillet 2010), recommande vivement l'élaboration de PLU à l'échelle intercommunale. Au Pays d'Olliergues, il semble que vous ayez anticipé.

— En effet puisque nous avons commencé à réfléchir dans cette perspective dès 2006. Les circonstances étaient propices : à Vertolaye et Marat nous souhaitions réviser notre POS, les

autres communes – Le Brugeron, Olliergues, Saint-Pierre-la-Bourlhonne et Saint-Gervais-sous-Meymont – qui n'avaient pas de document d'urbanisme éprouvaient le besoin de s'en doter. Forts de cette concordance, nous aurions pu travailler en parallèle chacun sur son périmètre, nous avons choisi de travailler ensemble parce que la cohérence de ce territoire est évidente, les difficultés que nous rencontrons sont sensiblement les mêmes et nous sommes, à l'évidence aussi, mieux armés pour les surmonter en jouant collectif.

Ce PLU que nous avons élaboré, je préfère le qualifier de « communautaire » pour souligner qu'il ne s'agit pas de la simple juxtaposition de six projets communaux mais bien d'une ambition commune, définie en commun.

— Le rôle de pionnier est-il aisé ?

— Les élus communautaires étaient tous partants, enthousiastes. Le Parc nous a soutenus et accompagnés dans cette voie que lui-même préconise. Nous avons été sollicités par d'autres Parcs et par Mairie Conseil pour présenter notre démarche. Le rôle de pionnier est donc plutôt gratifiant. Il est vrai que nous avons bataillé un peu pour persuader les instances susceptibles de nous aider financièrement, mais nous étions convaincus que notre approche était la bonne et nous avons fini par convaincre.

Quartier du Renard

Chabreloche, 1300 habitants et quelques, on en accueillerait volontiers davantage. Le maire, Christian Barges, et son adjointe, Mireille Carton, réfléchissent. Un nouveau lotissement sur cette parcelle* située entre la rue du Renard et le quartier Richard, à l'entrée du bourg en venant de Thiers ? D'accord pour le site, mais un lotissement classique avec pavillons standards, non.

« Ces constructions très banales que l'on trouve en périphérie des grandes villes ne conviennent pas à notre paysage rural et nous avons le souci d'économiser le

foncier », dit Mireille Carton. Elle ajoute que la parcelle, pentue, est orientée plein sud, ce qui permet d'envisager aussi de sérieuses économies d'énergie. Elle invoque la tradition des parsonniers en montagne thiernoise, ces communautés villageoises qui pratiquaient l'autogestion avant la lettre, qui sont mentionnées dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

En bref, le futur quartier du Renard sera un éco-quartier. Une étude est en cours, conduite par Boris Bouchet, architecte, et Hugo Receveur, urbaniste paysagiste, sous houlette d'un comité de pilotage composé de techniciens du Parc, de la communauté des communes, du CAUE et de la DDT. Des habitants sont conviés aux réunions, participent à la réflexion. On parle mixité sociale, maisons mitoyennes, recommandations pour les volumes et l'implantation des bâtiments, leur esthétique, les matériaux... On envisage des potagers, individuels ou collectifs, un verger commun, des espaces de jeux pour enfants...

L'étude doit être rendue en début d'année prochaine, le quartier se fera en plusieurs phases. Mireille Carton espère aussi que le projet aura vertu pédagogique, qu'il montrera que l'on peut « concevoir un habitat de grande qualité qui respecte l'environnement et s'inscrit dans une logique de développement durable ».

* Cette parcelle, d'une superficie de 15600 m², était naguère plantée de résineux. Après coupe rase, elle a été acquise par l'EPF-SMAF pour le compte de la commune.



Parcelle du Renard

© Pnr LF

ÉDITO



Tony Bernard
Président du Parc
Maire de Châteldon

À l'occasion de nombreux déplacements dans les communes du Parc, j'entends l'inquiétude sur l'avenir exprimée par les élus, les responsables d'association, les citoyens. Tout ce qui fait la dignité d'une vie peut aujourd'hui être mis en cause par la dérégulation économique. S'exprime aussi en écho la revendication d'une qualité de vie choisie, solidaire, soucieuse du bien commun et de notre environnement. C'est également une aspiration à mieux vivre tous ensemble, dans le respect de règles communes, construites dans l'intérêt général.

Mais nul dispositif que nous n'aurons collectivement imaginé, discuté, argumenté, concerté ne pourra s'imposer à tous. La politique du Parc Livradois-Forez sur l'urbanisme est un exemple particulièrement instructif de cette démarche de concertation.

Insensiblement, de nouvelles manières de vivre et d'habiter sont en train de s'inventer : l'efficacité énergétique des habitations est devenue incontournable. Pour autant, cette évolution doit-elle s'arrêter à la maison performante ? Cette maison ne doit-elle pas se situer à proximité de services à la personne, d'équipements publics, de commerces, afin de limiter l'usage de la voiture couteux pour le porte-monnaie et pour l'environnement ? Nous devons aussi nous interroger sur la forme bâtie, questionner le rapport de notre logement et de notre espace de vie avec les espaces agricoles, forestiers et naturels qui font la force du Livradois-Forez.

Nous avons inscrit dans la Charte du Parc notre volonté de concevoir cet urbanisme économe en espace et énergie, respectueux des patrimoines et du paysage. C'est pourquoi, il m'est apparu nécessaire de consacrer à ce sujet un numéro du Journal du Parc. Chaque lecteur et citoyen du Parc pourra explorer les principales questions posées par « l'urbanisme rural » grâce aux témoignages et éclairages d'élus et professionnels engagés dans des opérations exemplaires.

L'Auvergne, côté soleil levant
Journal du Parc naturel régional Livradois-Forez — n° 24
Hiver 2012 - 2013
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
Tél. 04 73 95 57 57 - Fax 04 73 95 57 84
info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org
Directeur de publication : Tony Bernard
Conception et rédaction : la vie comme elle va
Création graphique et réalisation : SCOP crescend'O
Impression : Fusium
Tirage : 50 000 exemplaires
N° d'ISNN 1628-4372
Dépôt légal : quatrième trimestre 2012

n PLUi, un PLUC!

— De 2006 à aujourd'hui, l'élaboration d'un PLU intercommunal est bien longue.

— Mettons que ce soit le prix d'une démarche démocratique et concertée. Et, du reste, les différentes étapes sont rigoureusement définies par des textes législatifs; nous les avons respectés. Nous avons d'abord fait réaliser un diagnostic du territoire pour en connaître précisément, et non au simple jugé, les faiblesses et les atouts. Sur cette base, nous avons défini les grandes orientations à l'horizon 10/15 ans en veillant bien sûr à la conformité avec les exigences de la Charte du Parc, en travaillant avec le CAUE et les services de l'État. Ces orientations constituent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui devient l'armature du PLU. Il faut ensuite rédiger le règlement qui est assorti d'un plan de zonage.

Nous totalisons une bonne cinquantaine de réunions où les six communes étaient, chaque fois, représentées. Nous avons également respecté le temps électoral pour que les nouveaux élus du scrutin de 2008 puissent s'approprier la démarche et n'aient pas le sentiment d'être mis devant le fait accompli². À cela s'ajoute le temps de l'enquête publique, qui a eu lieu en juillet 2011, et le temps de la prise en compte des remarques. Le projet a été ensuite remis aux services de la préfecture pour le contrôle de validité et, après quelques allers et retours, le PLU a été approuvé par le conseil communautaire le 15 octobre dernier.

— L'enquête publique a-t-elle fait émerger des critiques, des contestations?

— Pas de contestation de fond. Les remarques procédaient le plus souvent d'un étonnement, voire d'une déception : pourquoi ma parcelle qui est proche du village n'est-elle

pas constructible? À quoi nous répondons, dans le sens de l'intérêt général : gestion de l'espace économe, densification de l'habitat.

— Quelles sont les grandes orientations inscrites au PADD?

— En résumé, elles sont au nombre de quatre : réduire les fragilités constatées sur le plan démographique, économique et social (ce qui concerne le logement, l'emploi, les services mais aussi les moyens de communication); valoriser les bourgs, les hameaux, le bâti et maîtriser les extensions urbaines; préserver et valoriser les richesses naturelles, les paysages, les espaces agricoles et forestiers et la ressource en eau; promouvoir la production et l'utilisation des énergies renouvelables et une consommation économe.

— On ne peut qu'être d'accord avec de telles intentions.

— Mais, précisément, nous sommes d'accord, sur l'ensemble de la communauté de communes. Ces intentions ne sont pas des vœux pieux. Il faut un peu de courage politique pour décider qu'on ne construira plus autour de certains hameaux de caractère, que des terres doivent être préservées pour l'agriculture ou que l'on doit réhabiliter le bâti existant en respectant des règles qui



Yves Fournet-Fayard

apparaîtront parfois comme des contraintes. Il faut de la volonté pour engager la rénovation des logements sociaux, se proposer d'en augmenter le nombre, il en faut aussi pour faire prendre en compte la qualité des paysages, de l'environnement. Il faut même un peu d'audace pour envisager, comme nous le faisons, l'implantation d'un champ photovoltaïque sur la commune de Marat.

— De 2006 jusqu'à aujourd'hui, la communauté de communes était-elle en stand by?

— Pas du tout. Le PADD que nous avons conçu fixe une ligne de conduite, nous travaillons - et avons travaillé - dans cet esprit. Nous avons rénové une vingtaine de logements sociaux, nous avons ouvert la Maison de l'Enfance et de la Famille à Marat, première du genre dans le département, nous avons créé des gîtes d'entreprises... On peut avoir des vues sur l'avenir et travailler au présent, ce n'est pas contradictoire, c'est même conseillé. ■

¹ Depuis, d'autres communautés de communes ont engagé l'élaboration d'un PLU intercommunal : Ambert, Cunlhat et la Vallée de l'Ance. D'autres encore l'envisagent.

² Saint-Gervais-sous-Meymont n'a rejoint la communauté de communes qu'en janvier 2009, mais ses élus ont été associés à l'élaboration du PLU avant même l'adhésion.

Devant la Maison du Parc, à Saint-Gervais-sous-Meymont, la Maison de l'Enfance et du Tourisme, à Celles-sur-Durolle, ou l'Espace rural de proximité, à Marsac-en-Livradois, on est tenté de dire : « C'est moderne... ». Mais il y a autre chose, qu'on ne sait pas bien décrire. Nous avons demandé aux architectes qui ont conçu ces bâtiments de s'expliquer, sur la modernité et sur cette « autre chose ».



Sans gesticulation



François Bouchaudy

La Maison du Parc a onze ans, oui, déjà. François Bouchaudy, qui en a signé l'architecture avec son associé Antoine Bruhat, se souvient : « Cette réalisation a été très importante pour nous, elle a jeté les bases de la spécificité de notre cabinet en termes de relation au site, d'usage des matériaux et de démarche environnementale. Elle nous valu une certaine reconnaissance médiatique et nous avons été sélectionnés pour le prix national Architecte et Maître d'Ouvrage. » D'accord, mais la Maison elle-même. « Nous avons pris d'emblée le parti d'une écriture architecturale très simple, sans ostentation. Ce bâtiment à flanc de talus, posé en socle, devait assurer la couture entre la mairie et le village en conservant la salle polyvalente. C'était notre manière de prendre en compte le contexte, de respecter le site. L'idée du socle peut renvoyer aux murs de soutènement d'Olliergues, l'avancée, comme une lanterne, évoque, avec ses claies de bois, les séchoirs des moulins

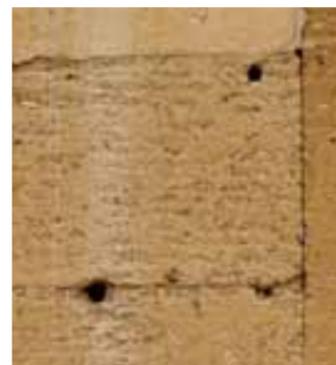
à papier. Si bien que l'écriture architecturale prend son sens dans les éléments du voisinage et non en fonction (pas seulement en tout cas) de ses propres références, aussi modernes soient-elles. » L'architecte ajoute que l'erreur ou le convenu aurait été de faire du néo-vernaculaire, avec de petits bâtiments coiffés de tuiles rouges. Puisque la Maison est belle, elle aurait pu être plus visible... « Au début, certains nous ont en effet reproché un excès de discrétion. Mais la Maison s'est « montrée » et faite reconnaître grâce à la couverture médiatique qui a été conséquente, elle s'impose patiemment, à l'usage, sans gesticulation architecturale. » Gesticulons un peu quand même, histoire de grimper à Celles-sur-Durolle et visiter la Maison du Tourisme et de l'Enfance* qui vient juste d'être inaugurée. La donne de départ ne manque pas de contraintes : un terrain pentu à l'aplomb de la Durolle, une bande constructive étroite, une articulation à aménager entre les bâti-

ments existants et, comme son nom l'indique, une double fonction pour la Maison. « Nous avons choisi de bien dissocier les deux fonctions en nous appuyant sur le dénivelé. L'espace tourisme donne sur la rue, il est très vitré, très ouvert, avec parvis et parking, assumant pleinement sa fonction de signal. L'espace destiné aux enfants est en contrebas, en retrait de la route pour d'évidentes raisons de sécurité, avec préau, jardin clos et vue plongeante sur la rivière et au-delà. » Les matériaux ? « Il aurait été impudent, ici, de ne pas avoir recours au bois, du douglas que nous avons utilisé en structure et en parement, en bardage continu ou discontinu. Le matériau local étant mis en œuvre par des entreprises locales. » Le bâtiment est « très performant énergétiquement », du genre BBC (basse consommation), avec plancher chauffant et chauffage bois. ■

* Maîtrise d'ouvrage : communauté de communes de la Montagne thiernoise. L'aménagement intérieur et le mobilier ont été conçus par Jean-Claude Malartre et les abords côté rez-de-jardin par Sycomore.



Maison du Parc



Au centre, autrement

« Habiter autrement les centres-bourgs », permettre leur adaptation aux besoins actuels des populations, c'est l'ambition d'une opération innovante et expérimentale, initiée conjointement par le Parc et le Conseil général du Puy-de-Dôme*. À l'issue d'une sélection, six bourgs du Livradois-Forez ont été retenus pour y participer. À Châteldon, Courpière (lire en page Une) et La Monnerie-le-Montel, des équipes pluridisciplinaires (urbaniste, architecte, paysagiste, sociologue, etc.) travaillent sur site, dans le centre même, depuis septembre dernier et jusqu'en mars prochain. Elles travaillent dans un atelier ouvert afin de mener la réflexion avec les habitants, les élus et toute personne qui voudrait habiter ici ou y créer une activité. La démarche prend en compte le logement mais aussi l'ensemble des composants de l'habitat, du cadre de vie : services et commerces à proximité, espaces publics, mobilité, déplacements... Le tout dans une perspective de développement durable et partagé par tous.

À Cunlhat, deux architectes urbanistes passeront deux mois en résidence début 2013 pour concevoir et animer un projet urbain et architectural de qualité. À Saint-Dier-d'Auvergne et Saint-Germain-l'Herm, le travail d'étudiants des Écoles d'Architecture de Lyon et de Clermont-Ferrand doit permettre aux élus et habitants de mieux appréhender le devenir de leur centre-bourg. Les équipes travaillent sur un secteur limité dans chaque centre-bourg, afin de permettre aux municipalités de disposer d'une étude ciblée, qui pourra aboutir à la réalisation de travaux à court et moyen terme et servir de valeur d'exemple à d'autres îlots, voire à d'autres territoires du Massif Central. ■

* Dans le cadre d'un appel à projets du Comité de Massif - Massif Central visant à favoriser l'accueil de nouvelles populations. L'opération bénéficie du soutien financier du Conseil général du Puy-de-Dôme, du Conseil régional Auvergne, de l'État, de l'Europe (Leader), du Parc, des communes et Communautés de communes engagées.



À la rencontre des habitants



Éco-hameau à Bertignat



Marsac-en-Livradois, dans le bourg une « dent creuse », comme on dit, un espace en friche depuis la démolition de l'hôtel Cartier. Deux projets pour combler le vide : la commune veut édifier là des locaux pour un service de santé (médecins, infirmiers, kiné...) et la communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne une épicerie. On pense à deux bâtiments. L'architecte Boris Bouchet plaide pour un seul, faisant valoir des économies en fondations et toitures, mais pas seulement... « Nous sommes dans un tissu dense entre des bâtiments un peu hauts, on pouvait envisager deux niveaux sans déparer. » L'enseignante commerciale, Casino, accepte de transiger sur ses propres règles en façade pour se conformer au parti pris architectural, les professionnels de santé sont consultés, associés au projet très en amont. On peut commencer.

Tant qu'à surprendre les maîtres d'ouvrage, Boris Bouchet propose une construction en bois et pisé.

Les élus consentent avec enthousiasme, même si le pisé suscite quelques interrogations. « C'est un matériau magnifique, argumente l'architecte. Il y a encore, ici, beaucoup de constructions en pisé et le Livradois-Forez est traditionnellement une région de mixité, pierre-bois, pisé-bois; j'aime ces hybridations. »

Il a convaincu, il assume les difficultés de son choix. Il fait appel à Samuel Dugelay, spécialiste des constructions en terre, et à Claude Grenier, artisan à Beurrières, qui a suivi une formation à la technique du pisé; le savoir-faire ne s'est pas perdu. Le pisé est un excellent régulateur d'hygrométrie, il présente une forte inertie (garde la chaleur en hiver et le frais en été) mais il est un piètre isolant et, croit-on, trop fragile pour l'envisager en murs porteurs. Qu'à cela ne tienne... « Pour pallier ces faiblesses, nous avons édifié un double mur, l'un de 45 cm d'épaisseur (le porteur)*, l'autre (en extérieur) de 25 cm, et inséré entre les deux, pour l'isolation, du liège rigide. » C'est astucieux mais plus cher, 30 000 € de plus sur un budget global de 700 000 €; le Parc a



Boris Bouchet

pris en charge le surcoût.

Quant au bois, mélèze pour le bardage, douglas à l'intérieur, il provient exclusivement du Livradois-Forez, plus précisément de l'entreprise Veyrière, domiciliée à Arlanc, qui l'a scié et mis en œuvre.

Utile autant qu'esthétique, un « caisson » en surélévation de la toiture, entièrement vitré au sud, fonctionne comme un puits de lumière éclairant l'espace santé et apportant confort thermique. Avec le risque d'avoir trop chaud en été? « Mais pas du tout... » Là, Boris Bouchet prend du papier et un crayon, il dessine l'oblique des rayons du soleil qui sont arrêtés par un débord du toit en été et viennent, aux autres saisons, frapper directement le vitrage. Les usagers de l'Espace rural de proximité de Marsac-en-Livradois savent bien que l'oblique est comme sur le dessin.

Cette « autre chose », qui nous paraissait indéfinissable au début, c'est peut-être simplement le fait que les bâtiments sont bien là où ils sont. Tout en ayant cet air de « modernité ».

* Côté rue, qui nécessitait davantage d'ouverture, le mur en pisé est secondé de poteaux en béton.

Nuances

Soit une même question, d'ordre général, posée aux deux architectes :

Qu'est-ce qu'une architecture à la campagne ?

Leurs réponses (sans qu'ils se soient concertés) sont très proches. Avec quelques nuances, des nuances grâce auxquelles il y a, il y aura encore, de la diversité architecturale dans le paysage.

FRANÇOIS BOUCHAUDY – Il faut d'abord tenir compte du site, de la dimension économique, de l'offre locale en techniques et savoir-faire. On a plaisir à travailler avec les entreprises locales, elles s'impliquent plus fortement dans la démarche constructive. Si on ne prend pas toute la mesure du contexte, dans tous ses aspects, on rate l'architecture.

Cela dit, je ne vois aucune raison pour que la campagne ne soit pas apte à accueillir les formes contemporaines. Pas plus qu'en ville, on ne roule ni en calèche ni en traction, les modes de vie se sont considérablement rapprochés. Il y a deux périls à éviter : le néo-vernaculaire, qui aboutit au pastiche, et la quête de modernité à tout prix, qui peut devenir destructrice.

C'est, j'insiste, le contexte local qui guide la construction. Le local entendu en un sens très fin, qui distingue entre montagne thernoise et Livradois, par exemple. Ces micro-identités sont précisément ce qui permet de résister à une prétendue « architecture régionale » autant qu'à une architecture « mondialisée ».

BORIS BOUCHET – Je me réclame de ce courant architectural né dans les années 70 et appelé « régionalisme critique ». « Régionalisme », en réaction à un mouvement moderne qui tend vers une architecture internationale, indifférenciée. « Critique », parce qu'il ne s'agit en rien de perpétuer une « tradition régionale » plus ou moins fantasmée.

Il s'agit d'abord de bien prendre en considération ce qui est disponible sur le site (matériaux, volumes, savoir-faire, etc.) mais sans en faire une position de repli, en empruntant aux formes contemporaines et aussi à d'autres micro-cultures, y compris venues d'autres continents. Pour la maison de retraite d'Arlanc, j'ai repris la disposition d'une ferme en U, qui est un paysage en soi, tout en ajoutant des claustras de bois qui peuvent évoquer le Japon. Ces hybridations nous préservent de la banalisation.

Oui, je crois encore à la distinction entre urbain et rural. La campagne existe (elle continuera d'exister – sauf si l'on décide de fermer les villages) et, plus précisément, il existe des campagnes, des micro-différences qui font que ne l'on ne construit pas de la même manière à Billom et à Bertignat*.

* À Bertignat, Boris Bouchet est le concepteur d'un éco-hameau en cours de réalisation selon la formule de l'auto-promotion (les futurs propriétaires décident ensemble des aménagements et peuvent mutualiser certains coûts). Sur ce même site, trois logements sociaux sont déjà construits par la commune et occupés.



Centre de loisirs à Arconsat

© B. Bouchet



© Floret - Deschamps



Construire une maison ou rénover un logement dans un bourg, dans tous les cas Christophe Camus, architecte conseiller au CAUE du Puy-de-Dôme, recommande la réflexion. Il invite aussi à avoir quelques égards pour le territoire.

« D'abord se projeter dans l'av

— **Prenons un rêveur au hasard. Son rêve : habiter en Livradois-Forez. Il se réveille et se demande par où commencer pour que son rêve prenne corps.**

— Le rêveur éveillé doit d'abord analyser sa façon de vivre et, surtout, se projeter dans l'avenir, quitte à déchanter un peu ou, tout au moins, à moduler ses envies.

Un jeune couple peut avoir un coup de cœur pour une maison dans un petit village mais, dix ans plus tard, il déplore que l'école soit si loin, il fait le compte du temps passé à emmener l'aîné au foot, la cadette à l'école de musique... On a en tête un coin de campagne idéalisé et on oublie que la porte d'entrée reste la voiture, avec les coûts afférents.

Un autre cas. Un couple de jeunes retraités s'emballe pour une maison à trois étages située sur un terrain en pente qui donne une belle vue sur la vallée. Sans être désobligeant, on peut estimer que dans quelques années ils trouveront moins de charme aux escaliers et au terrain pentu. L'anticipation permet de faire droit au réalisme.

— **Alors prenons en considération un réaliste qui veut s'installer dans un bourg. Il se dit quand même qu'il lui manquera un peu d'espace devant sa porte...**

— Mais il existe encore, en Livradois-Forez, des maisons de bourg qui ont un terrain, à l'arrière, où l'on peut prendre un verre avec des amis et même, parfois, aménager un coin de potager. La maison de bourg peut parfaitement répondre aux attentes de beaucoup de particuliers qui auront services et commerces à proximité. C'est aussi le moyen de contribuer à la vitalité du bourg. Sachant également que l'on peut vivre très confortablement et très agréablement dans un immeuble qui n'a ni cour ni jardin.

La nature n'est jamais très éloignée des bourgs en Livradois-Forez.

— **Si l'on opte pour une ancienne ferme à restaurer, on est dans le rêve ou la réalité?**

— On est toujours un peu dans l'entre-deux quand on fait le choix d'un mode d'habitation. La ferme dans un petit village commence à devenir un bien relativement rare mais le choix se défend s'il est fait en pleine connaissance des contraintes que j'évoquais en commençant. Il reste qu'il s'agit en général d'un bâtiment au volume très conséquent et, sauf exception, le nouveau propriétaire devra programmer la rénovation en plusieurs phases, définir des priorités en ayant à l'esprit le projet d'ensemble, sauf à prendre risque d'avoir à défaire ce qui a été fait.

— **Un souci que l'on n'aura pas si l'on décide de faire construire.**

— L'hypothèse du neuf n'en demande pas moins beaucoup de réflexion. Il convient d'abord de se conformer aux documents d'urbanisme en vigueur sur la commune que l'on a choisie. Documents qui, désormais, prônent une urbanisation plus dense, plus resserrée, pour d'évidentes raisons d'économie en espace et en coût pour la collectivité.

L'implantation du bâtiment sur la parcelle est une étape décisive, il faut utiliser le relief, privilégier l'orientation au sud, se protéger des vents dominants... Ces dispositions, le volume d'ensemble et le choix des matériaux détermineront le coût d'usage, en matière de chauffage en particulier. Quant à l'esthétique, chacun souhaite avoir une belle maison, pour soi-même – c'est-à-dire selon son goût – mais il importe aussi qu'elle soit belle pour autrui, qu'elle ne dépare pas dans le paysage.

— **On pressent que vous n'êtes pas partisan de choisir une maison sur catalogue.**

— Une maison standard a l'inconvénient d'être « standard » alors que nos modes de vie, nos façons d'habiter ne le sont pas. L'un a besoin d'un atelier de bricolage, un autre pense avant tout famille et amis autour de la table, un autre encore ne veut que d'un espace sans cloison... De plus, le type standard amène une grande banalité dans le paysage architectural et importe parfois des modèles qui jurent avec les bâtiments existants. Il s'agit bien de construire pour soi, mais aussi en ayant des égards pour le territoire.

— **Vous incitez à la réflexion préalable. Mais comment s'y prendre? on réunit la famille, on esquisse des plans, on consulte le banquier...**

— Il me paraît nécessaire de

consulter aussi un architecte, dès l'amont. On ne s'improvise ni chirurgien ni agriculteur. Qu'il s'agisse de construction ou de rénovation, concevoir un bâtiment exige du métier.

— **Vous connaissez l'objection : l'architecte coûte cher.**

— Ce n'est pas vrai. Sur tous les points que j'ai évoqués – la disposition du bâtiment, sa volumétrie, les matériaux, la distribution des espaces intérieurs ou encore l'aménagement des abords – l'architecte sera de bon conseil. Il saura concevoir une architecture qui répond aux exigences de l'usager, qui intègre les éléments de modernité tout en respectant l'identité locale. Le surcoût de sa prestation sera vite compensé par la réduction des coûts d'usage, par la qualité de vie qui correspondra à celle espérée et par la valeur ajoutée au bâtiment. ■



CONSEIL

Les architectes du CAUE conseillent les collectivités locales en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement. Ils conseillent aussi les particuliers pour le choix d'un terrain, l'insertion d'un projet dans le site environnant, etc. Déontologie oblige, ils n'assurent pas de prestation d'architecte sur les secteurs où ils interviennent en tant que conseiller. En clair, vous pouvez les consulter si vous avez l'intention de construire ou de rénover un bâtiment, mais vous devrez engager un autre architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Les intervenants en Livradois-Forez

- **Christophe Camus**, Pays d'Olliergues, Pays d'Ambert, Pays de Cunlhat, Haut-Livradois, Vallée de l'Ance, Livradois Porte d'Auvergne, Pays d'Aranc;
- **Diane Deboaisne**, Billom-Saint-Dier, Allier Comté Communauté;
- **Christine Descœur**, Pays de Sauxillanges, Bassin minier Montagne;
- **Thibault Racault (urbaniste)**, Montagne thiernoise, Thiers Communauté, Pays de Courpière, Entre Dore et Bois Noirs, Entre Dore et Allier;
- **Daniel Crison**, Directeur du CAUE 43, Secteur Haute-Loire du Parc.



enir »



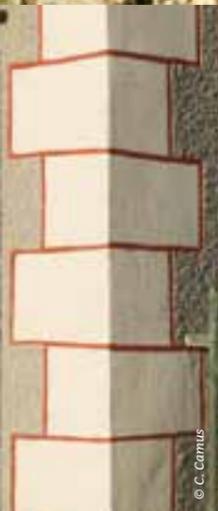
INVITATION À LA CRÉATIVITÉ

À quoi tient le charme d'un pays? Pour une bonne part, à ces petites différences architecturales que l'on découvre sitôt qu'on franchit un col ou une rivière. C'est presque rien, un simple détail, la pente des toits, l'encadrement des fenêtres, la présence des murs en pisé plus forte ici, là la place accordée au bois...

Ces différences minuscules sont comme une résistance paisible, mais ferme, à l'uniformité, à la banalisation. Il n'y a pas de raison de baisser les bras. Continuer ce combat en douceur, c'est l'ambition des guides édités par le Parc sous l'intitulé générique *Rénover et construire dans le Parc naturel régional Livradois-Forez**. Ils se déclinent par micro-régions : Billom-Saint-Dier, Pays de Courpière, Livradois, Pays de Sauxillanges, Montagne thiernoise.

Ces guides ne sont pas prescriptifs, ils ne font pas la leçon, ils se veulent simplement de bon conseil pour qui envisage de construire ou rénover. Ils invitent à la créativité en montrant, photos à l'appui, de belles réalisations contemporaines qui, en se gardant bien de tout pastiche, inventent les petites différences d'aujourd'hui... et de demain, puisque nous sommes dans le « durable ».

* Réalisés à l'initiative des communautés de communes, cofinancés par le Parc. Il existe aussi un guide *Rénover et construire en pisé en Livradois-Forez*.



VOISINS SAUVAGES

Quand on emménage dans une nouvelle habitation, on pense aux voisins, on les espère sympathiques, discrets et serviables. On se croit soi-même de ce tempérament-là, on dit : Et si vous avez besoin de quelque chose, surtout n'hésitez pas. On attend de la réciprocité.

On ne pense guère à ces voisins, réputés sauvages, mais qui apprécient la compagnie du genre humain, l'hirondelle de fenêtre ou la chouette chevêche qui viennent nicher au débord d'un toit, la Bergeronnette qui abrite sa couvée sous une tuile, les chauves-souris qui nichent ou hibernent volontiers au grenier, d'autres encore. On peut remédier aisément à quelques désagréments liés à leur présence : une bâche étendue sur le plancher pour récupérer les déjections des chauves-souris, par exemple. On peut aussi aider au bien-être de ces hôtes semi-clandestins en installant des nichoirs, en laissant un arbre mort dans le jardin, un mur en pierre sèche, un tas de bois dans un coin pour le hérisson... La prévenance vaut également pour le règne végétal : ne pas faire une guerre excessive aux mauvaises herbes – qui ont aussi leur utilité –, éviter les insecticides et le trop d'engrais dans le potager, ne pas tondre la pelouse à un rythme effréné, préférer pour les haies des feuillus et les essences locales, etc.

Vous trouverez des conseils précieux dans le guide récemment édité par le Parc, *À la découverte de la nature*.

Adresses utiles

Dans le Puy-de-Dôme

— CAUE 63*

Conseil architecture urbanisme et environnement
04 73 42 21 20
www.caue63.com
www.caue63.com/contact/contact.php

— ADUHME*

Agence locale des énergies et du climat
04 73 42 30 90
www.aduhme.org
contact@aduhme.org

— ADIL63*

Agence départementale pour l'information sur le logement
Tél. 04 73 42 30 75
www.adil63.org
www.adil63.org/v2/contact.htm

* À la même adresse :

Maison de l'Habitat
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand

— ADEME Auvergne

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
63 boulevard Berthelot
63000 Clermont-Ferrand
04 73 31 52 80
auvergne.ademe.fr
ademe.auvergne@ademe.fr

— ANAH

Agence nationale de l'habitat
7, rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Ferrand 63033 Cedex
04 73 43 19 32
www.anah.fr

En Haute-Loire

— CAUE 43

16 rue Jean Solvain
43000 Le Puy-en-Velay
04 71 07 41 76
www.caue43.fr
c.a.u.e.43@wanadoo.fr

Dans la Loire

— Assistance architecturale,

service du Conseil général
Renseignement auprès de la Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez
Mairie - 42440 Noirétable
04 77 24 70 12
noiretable-haut-forez@wanadoo.fr

Cadastre communal

Contactez la mairie de votre commune.
Consultation en ligne : www.cadastre.gouv.fr



L'intime et l'ouverture

Résidant dans un village du Brivadois, souvent en déplacement, Alexis Pernet est paysagiste et enseignant chercheur à l'École d'architecture de Clermont-Ferrand. Il voit le Livradois-Foréz depuis la ville, depuis sa campagne ou depuis le lointain de ses voyages. Il avoue « une réelle affection pour ce territoire ». **Cela s'entend.**

— Les urbanistes suggèrent parfois de distinguer « habitat » et « logement ». Ils ont recours à une image : le logement du lapin de garenne c'est son terrier, son habitat c'est toute la garenne. Que pensez-vous de cette métaphore animalière ?

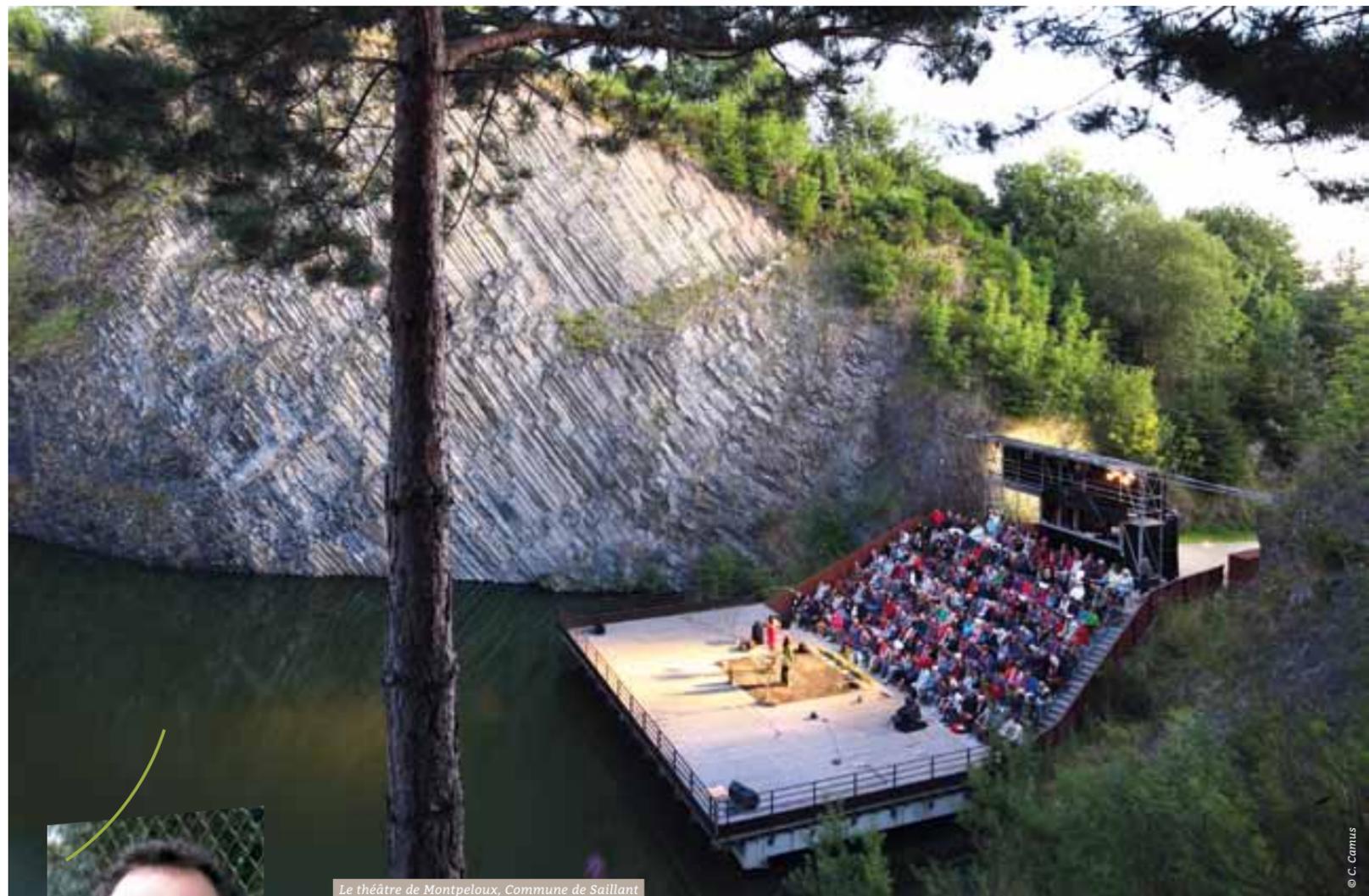
— La nouveauté, c'est que la « garenne » s'est beaucoup élargie. Nous avons des habitats pluriels, des appartenances multiples, nos êtres géographiques se déplacent, changent de lieux. Notre liberté et notre souplesse n'ont jamais été aussi grandes, malgré les difficultés.

Mais pour que quelque chose commence, prenne corps, il faut, au-delà du choix de la domiciliation, un engagement à comprendre le milieu où l'on vit, à se tourner vers l'autre. Comme la métaphore animalière l'indique peut-être, habiter ce n'est pas seulement se loger, s'attabler et avoir l'eau courante, c'est entrer en relation, développer des interactions. Je pense au jardin qui, dans le village, outre sa fonction nourricière et récréative, est un lieu de contact, le support des échanges, on engage la conversation à propos de la façon de cultiver, du calendrier adopté, de ses satisfactions ou de ses déconvenues. Une promenade dans une allée bordée de tilleuls ou une balade dans les chemins avoisinants permettent aussi de prendre langue, de commencer une histoire. Voilà un enjeu d'urbanisme, un enjeu relationnel : créer des espaces pour éviter que le vivre ensemble ne se fractionne.

— **Considérons les centres-bourgs où le « fractionnement » risque de s'opérer faute... d'habitants.**

— Les centres-bourgs se sont constitués lentement, au fil des siècles, ils se vident, se désagrègent rapidement, depuis quelques décennies. Il y a une réelle difficulté à tenir ensemble la compréhension du long terme et la nécessité de devoir agir à très court terme. La déploration n'est certainement pas la bonne approche. On ne doit pas oublier ce que la vie en centre-bourg impliquait de servitudes, de promiscuité. Ne rêvons pas d'un retour à cet état antérieur, nous avons d'autres exigences en matière de logement – plus clair, plus spacieux – et d'autres modes d'habiter, plus nomades.

Il y a des choix à faire, un rapport d'équilibre à trouver entre conservation et réinvention. On croit que tout peut resservir mais tout ne resservira pas. Les bourgs ne peuvent se « revitaliser » qu'à partir de dispositifs innovants et collectifs qui prennent en compte



Le théâtre de Montpeloux, Commune de Saillant



Alexis Pernet

rideau d'une fenêtre. Cela dit, les « réseaux », dont nous sommes aujourd'hui si fiers, existaient sur le plateau casadéen dès le Moyen Âge.

— **S'ensuit-il une méthode pour accueillir au mieux de nouvelles populations dans les bourgs et les villages ?**

— Dans un projet d'installation à la campagne, il y a souvent une idée de rupture (avec le mode urbain) et l'idée de prendre en main son propre « destin ». Puis vient le temps, non du désenchantement, mais de l'évaluation des éléments adverses : le temps (qu'il fait), les trajets, l'accès aux services, aux commerces et aux loisirs. Les arrivants potentiels ont besoin d'un encadrement discret qui ne prenne pas le pas sur les rêves que le projet a générés. Il n'existe pas d'accompagnement standard. Il faut simplement que les territoires soient prêts à servir de réceptacle à ces projets, avec, en particulier, un bâti non pré-formaté mais accessible et qui peut être transformé. En forçant le trait : la ruine et les bons artisans plutôt que l'espace clef en main, mais dont on a ôté tout enchantement. Le territoire d'accueil doit rester plein de virtualité.

— **Le pavillonnaire recèle-t-il cette « virtualité » ?**

— Pas vraiment. Mais les documents d'urbanisme vont peu à peu freiner ce modèle et en limiter la duplication. Quant à l'existant... j'aimerais voir si l'on peut commencer à habiter les lotissements de façon campagnarde : cultiver son potager, aller faire son bois dans la forêt... Toutes ces pratiques du quotidien qui participent de l'interaction que j'évoquais au début et qui attestent de la permanence d'une différence entre la vie rurale et la vie urbaine. Ailleurs, il faudra densifier le pavillonnaire existant, avec des bâtiments intercalés, des logements pour les personnes qui prennent de l'âge...*

— **Un patrimoine bâti s'est constitué au fil des siècles presque sans y penser. Une maison de maître, un atelier, une échoppe, un édifice public forment peu à peu une rue, une place. Il semble qu'il en allait comme de la prose de Monsieur Jourdain. Aujourd'hui, on entend agir en pleine conscience (ou, comme on dit, « maîtriser l'urbanisation ») et fabriquer du patrimoine ici et maintenant. L'ambition est-elle légitime, le pari tenable ?**

— Généralement un bâtiment est reconnu comme patrimonial pour son originalité et/ou son adaptation aux conditions de vie. Au-

jourd'hui, la standardisation (des matériaux en particulier) s'oppose à cette originalité et l'ancrage des constructions nouvelles ne va plus de soi. Mais l'ambition culturelle est légitime, bien sûr. La Maison du Parc, pour ne citer qu'elle, restera en tant que bâtiment représentatif de l'architecture contextualiste, le Théâtre de Montpeloux aussi restera. Ces constructions reflètent la volonté du territoire de s'ouvrir à son époque. Répondre à des besoins strictement fonctionnels ne suffit pas, il faut aller au-delà (ce qui n'est pas un plaidoyer pour une architecture qui clignote).

À l'évidence, il faut un ensemble conséquent de bâtiments en prise avec leur temps pour que le message d'ouverture soit perçu, pour qu'il y ait patrimonialisation. C'est d'abord aux élus de porter cette ambition, quitte à prendre le risque de heurter. Une grande œuvre, en architecture comme en musique ou en peinture, ne saisit pas forcément d'emblée, elle nécessite une appropriation progressive. Nous avons besoin d'objets qui font des histoires, du grabuge et qui, progressivement, s'inscrivent dans l'Histoire. ■

* C'est l'hypothèse que développe l'ouvrage *Clermont au loin, chronique périurbaine*, Fûdo éditions, Cunlhat, 2011.